SALMO TIERRA
SALVA TIERRA

UNE TERRE POUR NOS ENFANTS

Mairie - Sauveterre de Béarn - 64390
salmotierra-salvatierra@gmail.com
salmotierra-salvatierra.com

Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2022 où la négociation pour une relève totale de la pêche professionnelle sur le bassin de l'Adour est toujours au point mort mettant en évidence le manque d'engagement d'une politique départementale pour la préservation d'un patrimoine unique de biodiversité pourtant facteur de revalorisation économique des territoires,

1 - plusieurs actions et recours juridiques ont été menés à terme et gagnés en 2021 :

- Les Arrêtés annuels des préfectures des Pyrénées Atlantiques et des Landes réglementant la pêche dans l'Adour fluvial en 2021 et permettant notamment la pêche aux engins et filets, professionnelle et amateur ont été suspendus (Aappma de Basabürüa, Aappma des Baïses, Aappma du Gave d'Oloron, Aappma la Gaule Aspoise, Aappma la Gaule Orthézienne, Aappma la Gaule Paloise, Aappma le Pesquit, Accob, Anper-Tos, Dma, Phbe, Salmo Tierra , Sea Shepherd, Sepanso 40 et 64)
- Soutien actif au Recours de la Sepanso contre la centrale d'Auterrive dont l'autorisation préfectorale de 2016 est annulée par la Cour administ. d'Appel de Bordeaux pour illégalité
- Les Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'une carrière à Carresse - Cassaber sur le gave d'Oloron sont annulés (Apqv, Salmo Tierra, Sepanso et plusieurs demandeurs locaux)

2 - plusieurs actions et recours juridiques sont en cours :

- Le Recours déposé en octobre 2020 contre l'Arrêté du règlement particulier de police du port de Bayonne autorisant la pêche professionnelle
  Ce Recours, pour lequel toute la procédure en défense et en réplique est terminée depuis septembre 2021, devrait légalement obtenir une réponse cette année (Aappma d'Oloron, Salmo Tierra et Sepanso 64-40)
- La demande de protection des migrateurs par l'arrêt définitif des pêcheries aux filets et l'indemnisation des professionnels avec l'envoi d'une lettre à la DREAL Nouvelle Aquitaine et copie aux préfets et président de région (Dma, Salmo Tierra et Sepanso aquitaine)

- Les avis négatifs, interpellations et point presse pour une rivière de contournement au barrage du Pesqué à Orthez, véritable point noir du gave de Pau concernant la protection des migrateurs (Salmo Tierra et Sepanso)
  La lettre recours au Maire d'Orthez avec copie au Président de la Communauté de Commune de Lacq-Orthez concernant l'abandon du projet d'une rivière de contournement des "chutes du Pesqué" (Salmo Tierra)

- Le Recours déposé en octobre 2021 contre l'Arrêté de juin 2021 concernant la chenalisation du gave d'Ossau sur la commune d'Aste-Béon (Salva Tierra et Sepanso)

- Les avis négatifs, contacts avec riverains et partenaires dont l'Aappma La Gaule Aspoise, contre le projet de micro centrale sur le gave du Gabarret (Salva Tierra, Sepanso)

3 - plusieurs actions et recours juridiques sont d'ores et déjà prévus « si besoin » :

- Recours contre les prochains Arrêtés règlementant la pêche dans l'Adour fluvial en 2022
- Recours contre les Plagepomi/Cogepomi
- Recours en indemnisation pour pêche illégale dans le port de Bayonne antérieurement à sa récente autorisation
- Recours devant le Conseil d'Etat
- Recours contre le projet de micro centrale du Gabarret

Encore merci à vous, à tous les adhérents, à toutes les associations, aux défenseurs de l'environnement et de la biodiversité, aux pêcheurs, aux personnes, qui, se reconnaissant dans notre action qu'ils savent désintéressée et bénévole et partageant nos préoccupations, nous ont soutenus et encouragés.

Mais, ne baissons pas les bras, le combat n'est pas terminé et nous avons besoin de vous pour poursuivre et développer ensemble de nouvelles actions entre autres judiciaires dans le cadre de nos objectifs associatifs.

Alors, merci d'adhérer, de renouveler votre adhésion et/ou de faire un don :

⇒ **Merci d'aller dans la rubrique de notre site : "adhésions & dons"**